

Tournoi scolaire LE CHALLENGE 55

5^e édition



Du 8 au 11 mai 2026

Région de la Mauricie



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



Table des matières

Renseignement.....	3
Règlements généraux :	3
1. DOCUMENTS EXIGÉS :	3
2. FORMATION DES ÉQUIPES:	4
3. SANCTIONS ET RÈGLES DU JEU :	4
4. ORGANISATION DES PARTIES :	4
4.1. Ronde préliminaire :	5
4.2. Ronde éliminatoire:	5
5. CLASSEMENT ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ:	6
5.1. Le pointage des résultats	6
5.3. Le classement.....	6
6. DISPOSITIONS DIVERSES	7
7. JURIDICTION DU COMITÉ ORGANISATEUR.....	8



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



RENSEIGNEMENT

Le but premier du tournoi scolaire Le Challenge 55 est de promouvoir le hockey scolaire, mais il est primordial pour nous d'organiser un événement de qualité et un tournoi compétitif sans toutefois créer de débordement. Votre professionnalisme est de mise pour chacune des organisations inscrites. Une équipe faisant preuve de mauvaises intentions sera automatiquement disqualifiée de la ronde des quarts ou des demi-finales.

- Le tournoi est ouvert à toutes les équipes scolaires (LHPS, RSEQ et LHIQ et interscolaire, etc.).
- Les catégories d'âge sont M12-M13-M14-M15-M18 dans le D1B-D2-D3
- Le Challenge 55 se déroule dans les arénas de Trois-Rivières et Shawinigan.
- Le coût inscription pour 1 ou 2 équipes est de \$1600.00 (tax incl.)
- Le coût inscription pour 3 ou 4 équipes est de \$1500.00 (tax incl.)
- Le coût inscription pour 5 et plus équipes est de \$1400.00 (tax incl.)
- Aucun frais d'entrée à la porte pour les spectateurs.
- Pour qu'une inscription soit confirmée, le paiement doit-être complété.
- Deux modes de paiement possible : Virement bancaire ou par chèque
 - Vous pouvez procéder au paiement par virement Interac par texto au **819 989-0773** ou par courriel au **financeavantagehockey@outlook.com**. La question sera le « **nom(s) de votre (vos) équipe(s)** » et la réponse « **challenge55** ».
 - Le chèque doit être fait au nom d'**Avantage Hockey**.
 - Il faut poster le chèque à l'adresse suivante : **155 rue de la mairie, Trois-Rivières, QC G8W 1W5**.
 - Il faut adresser l'enveloppe à **Avantage Hockey**.
- Pour toutes informations, communiquer avec M. Pascal Beaudoin au 819 989-0773.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

DOCUMENTS EXIGÉS :

1.1. Pour les équipes du Québec, le tournoi demandera :

- Compléter un formulaire Excel identifiant tous les joueurs et entraîneurs de l'équipe.
- Tous les joueurs doivent avoir avec eux une preuve d'âge en tout temps durant le tournoi.
- Les informations de la ligue et la catégorie dans laquelle évolue votre équipe.

1.2. Pour les équipes extérieures du Québec, le tournoi demandera :

- Compléter un formulaire Excel identifiant tous les joueurs et entraîneurs de l'équipe.
- Une preuve d'âge avec photo pour chaque joueur.
- Les informations de la ligue et la catégorie dans laquelle évolue votre équipe.



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



- Une preuve d'assurance de l'équipe.

FORMATION DES ÉQUIPES:

- 1.3. Un **maximum de 20 joueurs** en uniforme par match sera accepté, et un maximum de 4 entraîneurs sera autorisé derrière le banc.
- 1.4. Aucun joueur qui n'est pas enregistré avant le 1^{er} match ne sera autorisé à participer au tournoi.
- 1.5. Pour participer au demi-finale et finale, un joueur devra avoir joué au moins 1 match de la ronde préliminaire.

RÈGLES DU JEU ET SANCTION:

LES RÈGLEMENTS D'HOCKEY QUÉBEC SONT EN VIGUEUR.

1.6. Déroulement des parties

- Trois parties assurées lors du tournoi.
- Une période de trois minutes d'échauffement sera accordée.
- Un délai trop long après la période d'échauffement entraîne une pénalité pour avoir retardé la partie.
- Les parties pour toutes les catégories sont d'une durée de trois périodes de douze minutes chronométrées lors des rondes préliminaires, des demi-finales et des finales.
- La surface sera faite après chaque partie.
- Il n'y a pas de période de prolongation pendant le tournoi à la ronde.
- Un seul temps d'arrêt de trente secondes sera accordé à chaque partie peu importe le moment.

- 1.7. Un joueur qui se voit décerné une **infraction mineure** de type violente dans une rencontre est automatiquement exclue de celle-ci.



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



ORGANISATION DES PARTIES :

Ronde préliminaire :

- 1.8. Trois parties assurées lors du tournoi.
- 1.9. Avant chaque partie, un contrôle des joueurs sera fait par le comité organisateur.
- 1.10. Durant toutes les parties, l'équipe locale portera son uniforme foncé et l'équipe visiteuse, son uniforme pâle. Les équipes « visiteur » et « receveur » seront déterminées selon le calendrier officiel du tournoi.
- 1.11. Les équipes devront être prêtes à débiter la partie au moins quinze (15) minutes avant le temps programmé durant les deux rondes
- 1.12. La période d'échauffement initiale sera de trois (3) minutes et les équipes ne répondant pas à l'appel s'exposent à une punition de deux (2) minutes.
- 1.13. Les parties sont d'une durée de trois périodes de douze minutes chronométrées lors des rondes préliminaires, des demi-finales et des finales.
- 1.14. La surface sera faite après chaque partie.
- 1.15. Dès qu'il y a une différence de 5 buts dans le match, le temps sera en continu, si l'écart redevient à moins de 5 buts, le temps revient chronométré.
- 1.16. Il n'y a pas de période de prolongation pendant le tournoi à la ronde.
- 1.17. Un seul temps d'arrêt de trente secondes sera accordé à chaque partie peu importe le moment.

Ronde éliminatoire:

- 1.18. S'il y a égalité entre les deux (2) équipes après le temps réglementaire, il y aura une (1) seule période de prolongation de dix (5) minutes à quatre (3) contre quatre (3).
- 1.19. Si l'égalité persiste entre les deux (2) équipes après la période de surtemps, l'officiel demande aux entraîneurs de désigner trois (3) joueurs pour la première ronde de la fusillade.
- 1.20. Un joueur qui se trouvait au banc des punitions à la fin de la période de surtemps est admissible à participer à la fusillade.
- 1.21. La fusillade se déroulera de la façon suivante :
 - a. L'équipe qui recroît a le choix de déterminer si elle débitera ou non la fusillade.



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



- b. Une fois le choix fait, l'équipe désignée envoie son premier joueur qui tente de déjouer le gardien de but adverse. Ensuite, le premier joueur de l'autre équipe fait de même, et ainsi de suite jusqu'à ce que les trois (3) joueurs de chaque équipe aient effectué une ronde complète.
- c. Le choix de l'entraîneur ne représente pas l'ordre dans lequel les joueurs doivent se présenter au centre de la glace pour effectuer leur lancer.
- d. Les règles de jeu des tirs de punition s'appliquent.
- e. Les tirs se font à tour de rôle et aucun tir simultané sur chacun des deux (2) gardiens de but n'est accepté.
- f. L'équipe ayant marqué le plus de buts dans cette ronde complète est proclamée gagnante.

1.22. Si l'égalité persiste après les trois (3) lancers réglementaires, un joueur de chaque équipe sera désigné par son entraîneur-chef, qui lui tentera à son tour de briser l'égalité et ainsi mettre fin au match. L'ordre de passage des joueurs est laissé à la discrétion de l'entraîneur-chef. Si nécessaire, tous les joueurs qui terminent la partie devront participer à la fusillade avant qu'un joueur ne revienne une 2^e fois. Le match prend fin dès que l'égalité est brisée.

CLASSEMENT ET DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ:

1.23. Le **pointage des résultats** des parties se cumulera comme suit au classement;

- ✓ 2 points pour une victoire
- ✓ 1 point pour une nulle
- ✓ 0 point pour défaite
- ✓ Il n'y a pas de point franc-jeu.

1.24. Dans le cas où **une équipe omet de se présenter à un match**, tous les matchs joués contre cette dernière par les autres équipes sont gagnés 3 à 0 (un (1) but inscrit à la dernière seconde de chacune des trois (3) périodes).

1.25. Le **classement** est déterminé en fonction des critères suivants:

IMPORTANT : S'il y a égalité au classement entre plusieurs équipes, **toutes les équipes à égalité** sont assujetties aux points de départage suivants, tant et aussi longtemps que la **première équipe** d'entre elles **n'est pas déterminée**. Dès que le classement de la



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



première équipe est déterminé, **le processus doit être repris à l'étape A pour départager les autres équipes** en situation d'égalité s'il y a lieu.

5.3.1 POINTS DE DÉPARTAGE

- A. Le plus grand nombre de victoires
- B. Le résultat du ou des matchs entre les équipes en cause (**victoires**), s'il y a plus d'une égalité, toutes les équipes doivent s'être affrontées. Si non, nous passons au point de départage suivant.
- C. Le meilleur différentiel : total des buts pour, moins le total des buts contre des matchs de la ronde préliminaire
- D. L'équipe qui a marqué le premier but lors de la partie un contre l'autre, si plus d'une équipe à égalité nous passons au point de départage suivant.
- E. Le moins de buts contre
- F. Le plus de but pour
- G. L'équipe qui a marqué le but le plus rapide du tournoi
- H. L'équipe ayant écopé du moins grand nombre de minutes de pénalités.
- I. Tirage au sort.

Note :

- Point C** s'applique uniquement **si toutes** les équipes **impliquées** ont joué l'une contre l'autre dans une même section durant la ronde préliminaire.
- Point E** s'applique uniquement s'il y a **deux (2) équipes impliquées** et qu'elles ont joué l'une contre l'autre dans une même section durant la ronde préliminaire.

2. DISPOSITIONS DIVERSES :

- 2.1. Le comité organisateur du tournoi ne sera pas responsable des **accidents et des blessures** qui pourraient survenir aux membres des équipes et à leurs partisans, et ce, pendant la durée du tournoi.
- 2.2. L'organisation du tournoi ne sera nullement responsable, de quelque manière que ce soit, de tout **bris ou vol** survenant à l'équipement d'une formation participant au tournoi.
- 2.3. Toute équipe sera tenue responsable de tout dommage causé par l'un de ses membres aux **installations** et aux équipements utilisés lors du tournoi.
- 2.4. Seuls les **joueurs enregistrés**, les responsables de l'équipe et les officiels du tournoi auront accès aux vestiaires.



LE CHALLENGE 55

5^e édition
Du 8 au 11 mai
2026



- 2.5. Si un **litige** survient relativement à un règlement et qu'une ou plusieurs équipes sont impliquées, seul un responsable d'une ou des équipes concernées sera admis à discuter du litige avec les responsables du tournoi.
- 2.6. **Le gérant et/ou l'entraîneur** des équipes doivent se présenter au moins une heure trente (90 min) avant le début de la première rencontre au bureau du registraire.
- 2.7. Le responsable des équipes devra se présenter avec tous les documents obligatoires dans un cartable identifié à l'équipe au bureau du registraire au moins une heure quinze (75 min) avant le début de leur première rencontre.
- 2.8. Aucun changement ne sera possible à l'horaire.
- 2.9. L'organisation se donne le droit de changer d'aréna, et ce, sans préavis.
- 2.10. En tout temps, le comité de discipline du tournoi ou les arbitres pourront arrêter un match, s'il juge que la sécurité des participants pourrait être compromise.
- 2.11. Un temps d'arrêt de 30 secondes par match est autorisé pour chacune des équipes.

3. JURIDICTION DU COMITÉ ORGANISATEUR :

Le comité organisateur se réserve le droit de statuer en regard de toute manière non couverte par le présent document. Les décisions prises par le comité seront finales et sans appel.

SVP Lire attentivement

VEUILLEZ RESPECTER LES ARBITRES EN TOUT TEMPS!

Nous avons avisé nos arbitres de respecter les instructeurs et nous espérons la même chose en retour

Bonne chance à tous et bon tournoi !